

Voici ce que vous rapporte l'AIP!

- Une marge salariale de 1,1%, en plus des 3,4% d'indexation prévus. Cette marge est importante en particulier pour ceux qui travaillent dans les PME et dans les secteurs plus faibles sur le plan syndical. C'est généralement leur seule perspective d'augmentation de revenu.
- Le 1er juillet, une augmentation du salaire minimum au-delà de l'index, pour la première fois depuis 10 ans ! Cette augmentation représente au moins 200 euros par an. Il s'agit d'une première étape, avec une perspective d'augmentations supplémentaires à l'automne.
- Le RCC à partir de 58 ou 59 ans pour les métiers lourds, après 20 ans de travail de nuit, pour les travailleurs de la construction en incapacité médicale, pour les travailleurs souffrant de problèmes physiques graves et les personnes handicapées, pour les travailleurs comptant 40 ans de carrière et les travailleurs âgés touchés par une restructuration (comme aujourd'hui encore, chez Bekaert). Un grand nombre d'entre eux risquent autrement de devoir attendre 62 ans, comme le veut ce gouvernement. Ces travailleurs pourront prendre un emploi de fin de carrière à 4/5 ème temps à partir de 55 ans et à mi-temps à partir de 57 ans, alors que le gouvernement voulait passer à 60 ans.
- 724 millions supplémentaires pour les pensionnés, les malades, les invalides et les chômeurs. Des minimas dont l'augmentation peut aller jusqu'à 3,5% et qui s'ajoute à l'indexation de 3,4%. Une augmentation du pécule de vacances pour les pensionnés et les invalides, et de nombreuses autres améliorations.
- Une indemnité plus élevée pour les déplacements domicile-lieu de travail et, à partir du 1er juillet, une indemnité étendue aux cinq premiers kilomètres.

Ces améliorations, nous ne voulons pas y renoncer !

L'accord interprofessionnel représente un premier pas. Naturellement, la loi sur les salaires avec son logiciel truqué reste un énorme problème. Mais la CSC veut profiter de chaque avancée sociale pour les travailleurs, les pensionnés, les malades et les chômeurs. Chacun doit comprendre aujourd'hui que nous ne renonçons pas à cette responsabilité, et que l'AIP doit être mis en œuvre dans son intégralité.

Dans les prochains mois, nous devons trouver de nouvelles solutions pour augmenter davantage les salaires les plus bas, comme nous l'avons convenu ensemble dans l'AIP. Et ce, sans que ces augmentations de salaire ne soient réduites à néant par la fiscalité et sans mettre des secteurs dans de graves difficultés.

